

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2025

PROTÉGER LES MINEURS ISOLÉS ET LUTTER CONTRE LE SANS-ABRISME - (N° 2021)

Rejeté

N° AS4

AMENDEMENT

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un contexte particulièrement tendu pour nos finances publiques, et alors que le coût de fonctionnement élevé des commissions et des instances consultatives mises en place par l'État est dénoncé de toutes parts, la priorité n'est pas de créer un énième observatoire, mais de consacrer les moyens disponibles à la lutte contre le fléau du sans-abrisme.